

## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Février 2024

L' an 2024 et le 27 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de Réunion à la Mairie sous la présidence de  
LECLERC Claudine Maire

**Présents** : Mme LECLERC Claudine, Maire, Mmes : BATY Karine, CAILLER Gaëlle, CALLOC'H Marlène, FRUCHON Magaly, MAROLLEAU Bernadette, MM : AUBERT Joël, BACQUART Henri, DE BECDELIEVRE Jacques, RICHARD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BERGER Damien à M. RICHARD Christian

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 20/02/2024

**Date d'affichage** : 20/02/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme FRUCHON Magaly

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Amendes de Police : Aménagement lieu-dit "Le Chêne", demande de subvention. - 2024/3

Demandes de subvention et adhésion 2024. - 2024/4

Aliénation d'une partie du chemin rural n°80, lieu-dit "La Juderie" : résultat de l'enquête publique, détermination du prix de vente et mandatement des dépenses. - 2024/5

Adressage : lieu-dit à déterminer "La Boistière", "La Blostière" et "La Bostière". - 2024/6

### DELIBERATIONS :

**Amendes de Police : Aménagement lieu-dit "Le Chêne", demande de subvention.  
réf : 2024/3**

Madame Le Maire propose à l'assemblée de déposer cette année une demande de subvention au titre des Amendes de Police avant le 8 mars afin d'entreprendre des travaux d'aménagement au lieu-dit "Le Chêne".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer la demande de subvention au titre des Amendes de Police 2024,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Demandes de subvention et adhésion 2024.  
réf : 2024/4

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention et adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions et adhésions suivantes pour l'année 2024 :

Associations :

- **Association Gym : 250€ (montant demandé 350€, à revoir en juillet),**
- **Association Marché de l'asperge : 300€**
- **Comice du Monde Rural : 40€**

Sorties scolaires :

- **Ecole Maternelle Jean de la Fontaine : 70€,**
- **Ecole élémentaire Jean Armand du Plessis : 150€,**

Adhésions :

- **C.P.I.E : 30€,**
- **FLES : 70€**
- **PRECISE** que les crédits seront prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.

**Aliénation d'une partie du chemin rural n°80, lieu-dit "La Juderie" : résultat de l'enquête publique, détermination du prix de vente et mandatement des dépenses.**  
réf : 2024/5

Madame Le Maire informe l'assemblée du résultat de l'enquête publique suite à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°80 au lieu-dit "La Juderie" qui s'est révélée sans observations.

Elle fait état des différents frais occasionnés :

- Rémunération commissaire enquêteur : 996.60€,
- Publication annonce légale journal AAT : 250.79€,
- Publication annonce légale journal la NR 37 : 253.00€
- Affiche ouverture de l'enquête : 78.00€;
- **Total : 1 578.39€**

Elle demande au Conseil de décider d'un prix de vente afin de l'inclure dans le total des frais qui seront à la charge de l'acquéreur, **Monsieur HASSAN Ghatfan, Gérant de la SCI ALEF.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente de la partie du chemin rural n°80 (264 m<sup>2</sup>) à **10€**,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à mandater les dépenses afférentes à cette aliénation,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à titrer à **Monsieur HASSAN Ghatfan, Gérant de la SCI ALEF** la totalité des dépenses ainsi que le prix de vente du chemin, soit un total de **1 588.39€**,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

**Adressage : lieu-dit à déterminer "La Boistière", "La Blostière" et "La Bostièrè".**  
réf : 2024/6

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise à jour de l'adressage communal, l'orthographe d'un lieu-dit pose des difficultés.

En effet, sur les différents cadastres (Napoléonien, après remembrement et actuel), on retrouve ce lieu-dit écrit de deux façons différentes : "La Blostière" et "La Bostièrè". Il est donc nécessaire de l'orthographier correctement.

Le lieu-dit actuellement dénommé "La Boistière" est référencé "La Bostièrè" depuis le cadastre Napoléonien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que l'orthographe définitif de ce lieu-dit sera "La Bostière" en référence au cadastre Napoléonien datant de 1836,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'effectuer les différents changements auprès des administrations et services.

#### Informations et questions diverses :

- Adressage : terminé, quelques retours négatifs, choix de la couleur apprécié, rajouts de panneaux à prévoir "Route des Aspergeraies" et "Rue du Stade", courrier aux propriétaires bailleurs, listings à divers organismes. Une révision des panneaux de lieux-dits est à prévoir.
- Loi APER : Madame Le Maire propose à nouveau une concertation avant de définir les zones et demande aux conseillers s'ils ont des informations à faire remonter :
  - M Aubert : Eoliennes implantées à proximité de Pouant, malgré que la commune de Richelieu soit en zone protégée,
  - Mme Calloc'h : fait part d'un projet de particulier situé Route de Razines et demande si une autorisation a été déposée en mairie, les ZAE devront être définies par le Conseil Municipal mais si dépôt de nombreux projets, qu'elles vont être les possibilités de la Commune pour les accorder ou non?
    - Mme Le Maire : Si projets, la décision finale revient au Préfet,
    - Mme Calloc'h : Les demandes d'autorisations devront être automatiquement déposées en Mairie?
    - Mme Le Maire : Oui mais elles seront étudiées par la DDT de Tours,
    - Mme Calloc'h : Constat de défrichements inquiétants, quels recours pour éviter cela?
      - Mme Le Maire : La Commune n'a pas de terrains à proposer, doit-on organiser une nouvelle réunion publique? la réponse est négative,
      - M Aubert : Route de Razines, il s'agit d'un projet photovoltaïque,
      - Mme Le Maire : Rien d'officiel concernant le projet Route de Razines, aucune autorisation de déboisement demandée, conversation téléphonique sans résultat avec le propriétaire,
        - Mme Fruchon : Quel est le rapport entre le projet Route de Razines et les ZAE?
          - Mme Le Maire : Le propriétaire souhaite que ses terrains soient inclus dans les ZAE afin d'y implanter une ferme photovoltaïque. Les ZAE englobent les différentes énergies renouvelables (éoliennes, photovoltaïques, géothermie, etc..),
          - Mme Calloc'h : Crainte que ces ZAE dévalorisent l'environnement, le paysage, que va faire le propriétaire des terrains Route de Razines si son projet n'est pas réalisable?
            - M Aubert et Mme Marolleau : Beaucoup trop de déboisement cette année sur la commune,
            - Mme Calloc'h : Crainte de se retrouver dépassés par de nombreux projets, qui pourra les contrer?
              - M Aubert : La commune ne décidera pas, il n'y a aucune zone protégée sur la commune et même si c'était le cas, l'implantation d'éoliennes se fera (exemple de la commune d'Amboise),
              - M Bacquart : Lors de la dernière réunion du Sieil, le Président a bien précisé qu'il y aura

des éoliennes en Touraine de façon à palier le manque de production d'électricité, un projet d'agrivoltaïque est en cours à Panzoult,

- Mme Fruchon : Si la commune n'a pas la décision finale sur les projets, mettre les terrains situés Route de Razines en ZAE,

- M Aubert : Des zones ont bien été définies sur la cartographie mais la superficie n'est pas suffisante et beaucoup de ces zones sont situées en limite avec les communes de Chaveignes et Razines,

Mme Le Maire : Proposition de mettre les deux terrains appartenant à la commune (ancien dépôt en direction du "Poirier") en ZAE, potentiel solaire sur toiture existant mais reste au choix des propriétaires, laisser encore un temps de réflexion et décision à prendre lors de la prochaine réunion.

- Logement du presbytère : coût des travaux trop onéreux, projet remplacé par celui de transformation de l'école en logement, en attente de l'étude de l'ADAC,

- Défense incendie, 3ème opération : un terrain doit être absolument trouvé au lieu-dit "Bournais" (à revoir avec les différents propriétaires), la bâche située au lieu-dit "Les Bardains" va être transférée à la commune,

- Parcelle ZK 63 "Les Brignais" en vente : sans suite,

- Conseil Départemental : organisation d'une journée de sensibilisation "La Touraine n'est pas une poubelle" le 21 mars,

- SDIS : élection partielle pour le renouvellement d'un représentant des communes au conseil d'administration, les candidatures doivent être envoyées avant le 11 mars,

- Canton Conté : compte-rendu de Mme Calloc'h qui a participé à la journée de plantations à Braslou,

- Prévention Routière : sensibilisation à la sécurité routière pour les piétons, cyclistes et automobilistes à partir de 60 ans,

- CC-TVV : distribution aux conseillers du questionnaire sur la mobilité,

- DDFIP : recrutement de 3 volontaires en service civique (2 postes à Tours et 1 poste à Loches),

- Rue de la Fontaine : la bordure du parking situé le long de chez M Poisson pose des difficultés lorsque les voitures veulent se garer, en profiter lors des travaux de voirie pour modifier cette bordure, peut-être envisager le comblement du fossé afin de créer d'autres places de stationnement,

Séance levée à: 21:05

La secrétaire,  
FRUCHON Magaly

En mairie, le 19/03/2024  
Le Maire  
Claudine LECLERC

